

Création d'un corps de psychologues Les psychologues de l'administration pénitentiaire s'engagent !

Voilà 6 semaines, le SNEPAP-FSU s'engageait, par le biais d'une pétition, dans une démarche d'accompagnement des psychologues de l'administration pénitentiaire ; des personnels usés par le mépris affiché par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice quant au projet de création d'un statut de psychologues du Ministère de la Justice, devenu un serpent de mer.

Une décision pourtant actée il y a plus de trois années, validée par le Ministère de la Fonction publique, jamais concrétisée malgré les promesses, les engagements, deux entrées en discussions effectives sur un projet concret aussitôt avortées pour des motivations contraires à l'intérêt des personnels.

Les psychologues de l'administration pénitentiaire sont tous, sans exception, sous contrat. L'absence de statut conduit à un traitement inégalitaire des rémunérations et des évolutions de carrière et, de fait, à l'instabilité d'une profession dont les membres, déconsidérés, s'échappent un à un.

L'administration pénitentiaire a besoin de psychologues : pour une prévention de la récidive efficace, pour soutenir des personnels confrontés quotidiennement à l'exercice de missions difficiles.

Que la reconnaissance qui leur est due soit à la hauteur de leur engagement aux côtés de 30000 de leurs collègues !

Malgré la précarité de leur situation, près de 70 % des psychologues de l'administration pénitentiaire ont, en quelques jours, signé cette pétition. Cet engagement dans une démarche collective, que le SNEPAP-FSU et son secteur psychologues porteront notamment à la chancellerie, doit être salué.

**Les psychologues doivent être écoutés, et entendus !
A défaut de quoi la mobilisation se poursuivra sous d'autres formes.**

Paris, le 29 janvier 2016